

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°73-2022-252

PUBLIÉ LE 23 AOÛT 2022

Sommaire

73_PREF_Präfecture de la Savoie / SGCD Secrétariat Général Commun

Départemental - Bureau des finances de l'immobilier et de la logistique

73-2022-08-23-00042 - Arrêté n°SGCD73/2022-49 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Jérôme Chappa, directeur départemental de la sécurité publique de la Savoie (2 pages)

Page 3

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2022-08-23-00042

Arrêté n°SGCD73/2022-49 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Jérôme Chappa, directeur départemental de la sécurité publique de la Savoie



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général commun
départemental de la Savoie

Bureau des finances, de l'immobilier et de la logistique

**Arrêté n° SGCD73/2022-49
portant délégation de signature en matière
d'ordonnancement secondaire à
Monsieur Jérôme CHAPPA,
directeur départemental de la sécurité publique de la Savoie**

Le préfet de la Savoie
Chevalier de l'ordre national du Mérite
Chevalier des palmes académiques

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifié relatif aux décisions prises par l'État en matière de prescription quadriennale ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. François RAVIER en qualité de préfet de la Savoie à compter du 23 août 2022 ; ensemble le procès-verbal du 23 août 2022 portant installation de M. François RAVIER en qualité de préfet de la Savoie ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 septembre 2021 portant nomination de M. Jérôme CHAPPA en qualité de directeur départemental de la sécurité de la Savoie et commissaire central de Chambéry à compter du 15 septembre 2021

Sur proposition de madame la secrétaire générale de la préfecture de la Savoie.

ARRÊTE

Article 1er : Délégation de signature est accordée à M. Jérôme CHAPPA, directeur départemental de la sécurité publique de la Savoie, aux fins de procéder, pour le budget de son service, aux engagements juridiques et à la liquidation des dépenses pour un montant n'excédant pas :

- 25 000 euros pour l'engagement des travaux d'aménagement et d'entretien des immeubles, imputés sur le paragraphe 332 du budget ;

- le seuil des marchés publics pour l'engagement des autres dépenses ;
- le seuil des marchés publics pour la liquidation des dépenses.

Article 2 : M. Jérôme CHAPPA, directeur départemental de la sécurité publique de la Savoie, peut subdéléguer sa signature aux agents habilités placés sous son autorité aux fins de signer tous les actes de nature budgétaire dans la limite des seuils indiqués à l'article 1er du présent arrêté.

L'arrêté de subdélégation sera communiqué à la préfecture de la Savoie et fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de l'État en Savoie.

Article 3 : L'arrêté n° SGCD73/2022-34 du 10 août 2022 portant délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire à M. Jérôme CHAPPA, directeur départemental de la sécurité publique de la Savoie est abrogé.

Article 4 : Mme la secrétaire générale de la préfecture de la Savoie et M. le directeur départemental de la sécurité publique de la Savoie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État en Savoie.

Fait à Chambéry, le 23 août 2022

Monsieur le Préfet de la Savoie

Signé

François RAVIER